

PARCOURSUP : rapports publics d'examen des vœux 2026

Instruction du 17/09/2026 relative à la fin de la gestion exceptionnelle des démissions et de la phase complémentaire – mobilisation des places vacantes

Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.draio-postbac@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les personnels de direction en établissements d'accueil

Références :

- *Calendrier technique de la procédure - session 2025 MAJ 09/07/2026*
- *Fil info PARCOURSUP du 26/08/2026 – mise à jour des données relatives au chef d'établissement*
- *Fil info PARCOURSUP du 01/09/2026 – rapport public d'examen des vœux 2026*
- *Note de cadrage PARCOURSUP – rapport public*
- *Fiche technique PARCOURSUP – pas à pas remplir le tableau sur les CEV dans le rapport public*

Rapport public d'examen des vœux

L'interface de saisie du rapport public prévu par la décision du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020 et l'article D.612-1-5 du code de l'éducation est ouverte depuis le 1er septembre 2026 (menu « Paramétrage/Rapport public »).

Cela concerne chaque formation initiale inscrite sur la plateforme Parcoursup : publique ou privée, sélective ou non sélective, y compris les formations proposées par la voie de l'apprentissage (sauf si l'établissement a choisi de ne pas examiner les dossiers).

Nous vous rappelons la nécessité de réaliser la saisie d'un rapport public pour chacune de vos formations au plus tard **le lundi 12 octobre 2026**, dernier jour avant la fermeture du site de gestion Parcoursup pour la campagne 2026.

La production de ce rapport constitue une obligation et une démarche de transparence sur les critères utilisés pour chaque formation. Une description précise et exhaustive des critères effectivement retenus et appliqués par la commission d'examen des vœux est attendue.

Il vous sera demandé de renseigner depuis la rubrique « les critères utilisés en 2026 » les données relatives à :

- la prise en compte par la commission d'examen des vœux (CEV), des enseignements de spécialité de la voie générale et des séries technologiques,
- les critères qui conduisent la CEV à ne pas classer certaines candidatures, voire à ne pas déclarer admissibles des candidats lorsque l'examen intègre une phase d'admissibilité,

- et pour les formations qui avaient indiqué, au moment du paramétrage des critères généraux d'examen des vœux, qu'elles prendraient en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite, la confirmation que cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures.

Le rapport engage chaque chef d'établissement qui en est signataire. Il sera mis à disposition du public sur la plateforme Parcoursup session 2026 depuis la fiche de présentation de la formation. **Il doit également être publié sous un format exportable sur le site institutionnel de l'établissement.**

Remarque importante : quelle que soit la structuration des formations, le rapport public est toujours signé par le directeur ou le chef de l'établissement qui porte la formation d'inscription.

La note de cadrage et le tutoriel pour la saisie en ligne du rapport public de fin de procédure sont accessibles dans la rubrique "Documentation".

Mise à jour des données relatives au chef d'établissement

Il est nécessaire de mettre à jour au plus tôt sur le site de gestion Parcoursup de votre établissement les données relatives au chef d'établissement si celui-ci a changé depuis la rentrée scolaire 2026.

Cette information est essentielle afin de garantir la sécurité juridique des documents dont le chef d'établissement est signataire et garant. *En cas de recours contentieux, la compétence du signataire de ces documents est systématiquement vérifiée par le juge administratif.*

Sachant compter sur votre collaboration.

La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil
Élisabeth BOYER